

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LE 13 DECEMBRE 2022**

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 14h00
Madame Maryse COLAS est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 JUILLET 2022

Le procès-verbal du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité

2 – BILAN DES MANIFESTATIONS 2022

BROCANTE DU 24 SEPTEMBRE 2022

DEPENSES

Boissons -	75,00 €
Annonce JSL	88,80 €
Boulangerie	66,78 €
TOTAL	230,58 €

RECETTES

Ventes	379,50 €
Buvette	397,00 €
Emplacements	192,00 €

TOTAL **968,50 €**

BENEFICE **737,92 €**

LOTO DU 9 OCTOBRE 2022

DEPENSES

SPAR - Lots	180,00 €
TABAC PRESSE - Bons d'achat	200,00 €
BC LYLAS - Lots	60,00 €
BON PHILIPPE - Lots	118,17 €
BOULANGERIE - Lots	60,00 €
BAR A FLEURS - Lots	95,00 €
LA FERME DU PETIT VELARD - Lot	228,19 €
BRICO BRESSE - Bons d'achat	120,00 €
LEUCK JAMES - Lot	40,00 €
CORDIER BRUNO - Lot	60,00 €
CARREFOUR - Bons d'achat	550,00 €
BOULANGER - Bons d'achat	100,00 €
SPAR - Bons d'achat	260,00 €
PAVE PUBLICITAIRE	88,80 €
TOTAL	2 160,16 €

RECETTES

Cartons loto	3 459,00 €
Tombola	438,00 €
Gaufres	173,00 €
Buvette	250,00 €
Dons	20,00 €
TOTAL	4 340,00 €
RESULTAT - Bénéfice	2 179,84 €

REPAS DES AINES DU 21 OCTOBRE 2022

DEPENSES

Vins	585,70 €
Boucherie Charcuterie LYLAS (101 repas)	2 020,00 €
Boulangerie	417,72 €
SPAR (divers alimentation dont bouteille doyen)	136,19 €
Fromage	157,02 €
BAR A FLEURS (bouquet doyenne)	30,00 €
Nappes	43,31 €
TOTAL	3 389,94 €

3 - REVERSEMENT A MADAME ROSSIGNOL DE DEPENSES PAYEES POUR LE LOTO DU 09 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° 11/2022

Le président expose aux membres du conseil d'administration que Mme ROSSIGNOL, en l'absence de comptes clients ouverts au nom du CCAS, a payé sur ses deniers personnels 2 factures de lots du loto du 9 octobre dernier.

Il s'agit d'une facture Carrefour de cartes KDO pour un montant global de 550 € et d'une facture Boulanger de cartes cadeaux également pour un montant de 100 €, soit un montant global avancé de 650 €.

Il demande au conseil d'administration de se prononcer pour le reversement des sommes avancées.

Le Conseil d'administration, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE de reverser à Mme Marie-Céline ROSSIGNOL la somme de 650 € correspondant au paiement des deux factures - Carrefour (550 €) et Boulanger (100 €)

DIT que cette somme sera reversée sur son compte bancaire au nom de M. et Mme ROSSIGNOL Fabrice

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 6068

4 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La distribution du colis de Noël viendra clôturer le calendrier des actions et manifestations du CCAS pour cette année
100 femmes et 96 hommes recevront un colis gourmand composé de produits locaux

Les personnes résidant en EHPAD se verront remettre un cadeau personnalisé au nom de notre commune.

Le Président remercie toutes les personnes qui ont participé à la préparation et au déroulement de ces manifestations 2022.

Plus de questions et d'informations diverses.

La séance est levée à 14h45

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU C.C.A.S DE SAINT MARTIN EN BRESSE
SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 13 DECEMBRE 2022**

Noms	Prénoms	Signatures
GAUDRY	Guy	
ROSSIGNOL	Marie-Céline	
BICHARD	Sylvie	
COLAS	Maryse	
CORNIER	Gisèle	
GAUTHIER	Martine	
GENRET	Sylvie	
KHALED	Madjid	
VOLAND	Pascal	
AUZANNEAU	Eric	
BOIVIN	Jacques	
COMPAGNON	Jocelyne	
FAMIN	Dominique	
GAUDILLAT	Chantal	
MAUCHAND	Jean-Marie	
MICHAUDET	Jean-Luc	
SALLAZ	Monique	